

Toujours pas de nomination d'AVS pour Elyna

Alors qu'elle devrait bénéficier d'une aide humaine individuelle, aucune auxiliaire de vie scolaire n'a été nommée. Elyna continue à être déscolarisée tous les après-midi.

Témoignage

La scolarité de la petite Elyna Monnier, âgée de 4 ans, semble déjà bien compromise. En désespoir de cause, ses parents se tournent vers la presse pour faire valoir les droits de leur enfant.

« **L'an passé, en petite section de maternelle, ça ne se passait pas bien parce qu'elle utilisait un jargon incompréhensible pour les enseignants et criait au moindre incident** », expliquent-ils. Ils ont mené les consultations nécessaires, mis en place les soins prescrits et introduit, au début du mois d'avril, en accord avec l'école, une demande d'AVS (Auxiliaire de vie scolaire) auprès de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées).

24 heures par semaine

La demande a abouti à reconnaître la nécessité d'attribution d'une « **aide humaine individuelle, valable du 18 septembre 2020 au 31 août 2022, destinée à aider l'enfant dans le projet personnalisé de scolarisation** ». Le temps d'accompagnement accordé est conséquent, 24 heures par semaine, et inclut un temps d'accompagnement à la cantine. Malheureusement, aucune AVS n'a été nommée, Elyna continue à être déscolarisée tous les après-midi.

Son père se précipite à l'école dès la fin de son travail de boulanger, à midi, pour la récupérer et la faire déjeuner, sa maman revient de son travail en début d'après-midi. « **Heureusement que je peux le faire**, explique celui-ci. **Mais, en l'absence d'AVS, à la dernière réunion, il a été question de réduire encore le temps de scolarisation à des demi-matinées. Alors que la scolarité est devenue obligatoire à partir de 3 ans, alors que tous les soins sont**

suivis au CAMSP (Centre d'action médico-sociale précoce) et chez l'orthophoniste, alors que nous avons obtenu la reconnaissance de la nécessité d'une aide humaine conséquente, nous ne comprenons pas. »

La maman ajoute : « **Nous nous sommes tournés vers la Dasden (Direction départementale des services de l'Éducation nationale) qui nous a répondu que cette nomination n'avait pas lieu faute de moyens financiers et que nous n'étions pas les seuls à Villers !** » Décidés à se battre, les parents évoquent la possibilité de se tourner vers le Défenseur des droits et vont explorer toutes les pistes possibles.

« En petit comité, Elyna est une petite fille souriante, elle arrive à se faire comprendre mais elle est peu tolérante avec les autres enfants et recherche sans arrêt l'attention de l'adulte. Nous avons bien conscience que l'enseignante ne peut pas sans arrêt s'occuper d'elle, mais nous voulons qu'elle ne soit pas privée des activités de son âge. »



Le papa et sa fille à la sortie de l'école le midi. DR